



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE WESTMOUNT
LE MARDI 2 JUILLET 2024**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

2. RAPPORTS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller D'Amico

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2024 soit adopté.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller D'Amico

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2024 soit approuvé.

6. RAPPORTS AU CONSEIL

6.1. CORRESPONDANCE

Les documents suivants sont déposés:

- Des résolutions de différentes municipalités en lien avec la demande d'appui pour la révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) pour les taxes de la Sûreté du Québec.

6.2. RAPPORT DE LA MAIN-D'OEUVRE

Le rapport de la main d'oeuvre pour le mois de mai 2024 est déposé.

6.3. REGISTRE DES PAIEMENTS

La liste des paiements pour le mois de mai 2024 est déposée.

6.4. LISTE D'APPROBATION EN VERTU DU RÈGLEMENT 1507

Conformément au *Règlement 1507 sur la délégation de pouvoirs à certains employés de la Ville de Westmount*, la liste d'autorisation de dépenses pour le mois de mai 2024 est déposée.

6.5. LISTES DE FACTURATION DES DROITS DE MUTATION

Les listes de facturation des droits de mutation pour le mois de mai 2024 sont déposées.

7. TRANSACTION ET QUITTANCE - POMERLEAU INC.

ATTENDU QUE la Ville de Westmount a octroyé un contrat à Pomerleau inc. en 2012 pour la construction du nouveau Centre des loisirs de Westmount, tel qu'il appert de la résolution no 2012-02-31 ;

ATTENDU QUE la surveillance des travaux de construction du nouveau Centre des loisirs et la bonne livraison de ceux-ci a été confié à Génivar Inc. (WSP Canada Inc.) ;

ATTENDU QUE la Ville a constaté des non-conformités au niveau de la piscine du Centre des loisirs ;

ATTENDU QUE La Ville a dû octroyer un contrat (PUB-2020-026) à Construction MADUX Inc. pour effectuer les travaux de réparations nécessaires à la dalle de béton et aux murs de la piscine du Centre des loisirs de la Ville ;

ATTENDU QUE des procédures judiciaires ont été entreprises par la Ville contre Pomerleau Inc. et WSP Canada Inc., sous le numéro de dossier 500-17-105134-186 des dossiers du district judiciaire de Montréal ;

ATTENDU QUE 9090-5092 Québec Inc. et Les planchers de béton Cami-Tec Inc. ont été appelées en garantie dans le litige ;

ATTENDU QUE c'est le cabinet d'avocats BMMD Avocats S.E.N.C.R.L. qui représente la Ville de Westmount dans le cadre de ce litige ;

ATTENDU QUE la Ville à autorisé la participation à des démarches de négociation afin de régler le dossier avec une entente, dans le but d'éviter la tenue d'un procès de longue durée, et limiter les frais d'avocats pour la Ville ;

ATTENDU QUE les parties défenderesses ont soumis une offre de règlement à la Ville au montant de 300 000\$ en capital, intérêts et frais, afin de régler l'entièreté du litige.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Gallery

QUE la Ville de Westmount accepte l'offre de règlement formulée par les défenderesses au montant de 300 000\$ en capital, intérêts et frais ;

QUE la Directrice des Services juridiques et du Greffe, ou en son absence, la Directrice adjointe des Services juridiques et Greffe de la Ville de Westmount, soit autorisée à signer au nom de la Ville, la Transaction-Quittance en contrepartie du versement de la somme de 300 000\$ en capital, intérêts et frais ;

QUE la Directrice des Services juridiques et du Greffe, ou en son absence, la Directrice adjointe des Services juridiques et Greffe de la Ville de Westmount, soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la Transaction-Quittance, y compris tout avis de règlement hors cour.

8. PROGRAMME DE SUBVENTION - REMPLACEMENT DES SERVICES D'EAU PRIVÉS EN PLOMB

ATTENDU QU'un programme de subvention est proposé pour inciter les propriétaires à remplacer les conduites d'aqueduc en plomb ou en acier galvanisé sur leur terrain privé et à leur fournir une aide financière, dans le cadre du plan d'action d'élimination de plomb dans l'eau de la Ville de Westmount ;

ATTENDU QUE dans le cadre du plan d'action, le Service du génie a élaboré un programme de subvention offrant aux propriétaires de Westmount une incitation financière à effectuer les travaux de remplacement de conduites s'ils répondent aux critères définis dans le cadre du programme ;

ATTENDU QUE le programme de subvention s'adresse aux propriétaires d'immeubles résidentiels ;

ATTENDU QUE les propriétaires ayant effectué les travaux admissibles pourront soumettre une demande de subvention dans les douze (12) mois de la complétion des travaux, et que les demandes de subventions seront acceptées jusqu'à ce que les fonds disponibles soient épuisés pour l'année en cours ;

ATTENDU QUE le programme offre des subventions pour réduire l'exposition au plomb dans l'eau potable, prolonger la durée de vie utile des branchements d'eau des immeubles, améliorer la qualité de vie des résidents, et se conformer aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en ce qui a trait au plan d'action sur le plomb ;

ATTENDU QUE le programme de subvention pour le remplacement des conduites d'eau privées est conforme avec la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) ;

ATTENDU QUE c'est le Service du génie qui a élaboré le programme et le mettra en œuvre.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Bostock

QUE le conseil approuve le programme de subvention pour le remplacement des conduites d'aqueduc en plomb ou en acier galvanisé sur terrains privés à et les critères d'éligibilité tels que proposés au sommaire décisionnel 2024-2284 ;

QUE le conseil nomme le Service du génie comme autorité compétente pour la mise en œuvre et l'administration du programme de subvention pour le plomb, et qu'il soit désigné comme responsable de déterminer l'admissibilité des demandes reçues dans le cadre du programme ;

QUE le conseil approuve une enveloppe de 500 000 \$ (aucune taxe appliquée) pour le programme de subvention, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 ;

QUE le programme de subvention entre en vigueur le 1er août 2024.

9. DEMANDE DE PROPOSITIONS - PLAN VÉLO SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE WESTMOUNT

ATTENDU QUE le dernier exercice de planification du réseau cyclable adopté par la Ville de Westmount a été adopté en 2013 ;

ATTENDU QUE La Ville souhaite octroyer un contrat de services professionnels pour réaliser un plan directeur Vélo pour son territoire ;

ATTENDU QUE Vélo-Québec fournit des conseils techniques aux municipalités et aux organismes gouvernementaux en ce qui a trait à la planification et à la conception des aménagements cyclables ;

ATTENDU QU'une demande de propositions a été envoyée à l'OBNL Vélo-Québec pour une planification du plan vélo sur le territoire de la Ville de Westmount et que, conformément au Règlement 1556 sur la gestion contractuelle, la déclaration relative aux mesures prises pour assurer la rotation des cocontractants est déposée lors de cette séance ;

ATTENDU QUE Vélo-Québec a soumis une proposition au montant de 49 215,00 \$ avant taxes pour le dépôt d'un plan directeur Vélo à la Ville.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Aronson

D'AUTORISER une dépense de 51 669,60 \$, incluant le crédit de taxe, pour l'établissement d'un plan vélo sur le territoire de la Ville de Westmount ;

D'ACCORDER à Vélo Québec le contrat à cette fin, conformément à sa proposition, soit pour une somme maximale de 56 584,95 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de la demande de propositions ;

D'AUTORISER Tom Flies, Directeur principal à la réalisation de projets et gestion territoire, à signer pour et au nom de la Ville de Westmount, l'offre de service présentée par Vélo-Québec ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2024-2312.

10. NOMINATION - CONSEILLÈRE EN RÉMUNÉRATION - RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE selon l'article 71 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal nomme par résolution les fonctionnaires et employés qu'il juge nécessaires à l'administration de la ville, et fixe leur traitement ;

ATTENDU QUE le 1er avril 2019, le conseil municipal a adopté les Conditions de travail et rémunération des cadres ;

ATTENDU QUE le poste de conseillère en rémunération du Service des Ressources Humaines est présentement vacant ;

ATTENDU QUE le directeur adjoint des Ressources humaines recommande la nomination de Patricia Petit au poste de conseillère en rémunération du Service des ressources humaines.

**PROPOSEUR
APPUYEUR**

Conseiller Aronson

QUE Patricia Petit soit nommée au poste de conseillère en rémunération du Service des ressources humaines, grade 7, à compter du 29 juillet 2024, conformément à la recommandation salariale contenue au sommaire décisionnel n° 2024-2327 et selon les modalités prévues aux Conditions de travail et rémunération des cadres ;

QUE cette nomination soit à titre permanent lorsque Mme Petit aura complété une période de probation conformément à l'article 2 des Conditions de travail et rémunération des cadres.

11. NOMINATION - CHEF DE DIVISION DES PERMIS ET INSPECTIONS - AMÉNAGEMENT URBAIN

ATTENDU QUE selon l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal nomme par résolution les fonctionnaires et employés qu'il juge nécessaires à l'administration de la ville, et fixe leur traitement ;

ATTENDU QUE le 1er avril 2019, le conseil municipal a adopté les Conditions de travail et rémunération des cadres ;

ATTENDU QUE le poste de chef de division des permis et inspections du Service de l'aménagement urbain est présentement vacant ;

ATTENDU QUE le directeur adjoint des Ressources humaines recommande la nomination de Mohammed Mobarek au poste de chef de division des permis et inspections du Service l'aménagement urbain.

PROPOSEUR

Conseiller Peart

APPUYEUR

QUE Mohammed Mobarek soit nommé au poste de chef de division des permis et inspections du Service de l'aménagement urbain, grade 8, à compter du 5 août 2024, conformément à la recommandation salariale contenue au sommaire décisionnel n° 2024-2329 et selon les modalités prévues aux Conditions de travail et rémunération des cadres ;

QUE cette nomination soit à titre permanent lorsque M. Mohammed aura complété une période de probation conformément à l'article 2 des Conditions de travail et rémunération des cadres.

12. NOMINATION CONTRACTUELLE - DIRECTRICE - BIBLIOTHÈQUE ET ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES

ATTENDU QUE selon l'article 71 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseil nomme par résolution les fonctionnaires et employés qu'il juge nécessaires à l'administration de la ville, et fixe leur traitement ;

ATTENDU QUE le 1er avril 2019, le conseil municipal a adopté les Conditions de travail et rémunération des cadres ;

ATTENDU QUE le poste de Directrice de la bibliothèque et des événements communautaires du Service de la bibliothèque et des événements communautaires sera vacant à compter du mois d'août 2024 en raison d'un congé de maternité de la directrice de la bibliothèque et des événements communautaires ;

ATTENDU QUE le directeur adjoint des Ressources humaines recommande la nomination temporaire de Lauren MacLean au poste de Directrice de la bibliothèque et des événements communautaires du Service de la bibliothèque des événements communautaires.

PROPOSEUR

Conseillère Roux

APPUYEUR

QUE Lauren MacLean soit temporairement nommée au poste de Directrice de la bibliothèque du Service de la bibliothèque et des événements communautaires, grade 4, à compter du 15 juillet 2024 jusqu'au mois de septembre 2025, conformément à la recommandation salariale contenue au sommaire décisionnel n° 2024-2328 et selon les modalités prévues aux *Conditions de travail et rémunération des cadres* ;

QUE Mme MacLean doit compléter une période de probation conformément à l'article 2 des *Conditions de travail et rémunération des cadres*.

13. NOMINATION TEMPORAIRE - CHEF DE DIVISION - ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES

ATTENDU QUE selon l'article 71 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseil nomme par résolution les fonctionnaires et employés qu'il juge nécessaires à l'administration de la ville, et fixe leur traitement ;

ATTENDU QUE le 1er avril 2019, le conseil municipal a adopté les *Conditions de travail et rémunération des cadres* ;

ATTENDU QU'un poste de Chef de division des services communautaires au Service de la bibliothèque et des événements communautaires sera disponible à compter du 15 juillet 2024 jusqu'au mois de septembre 2025 pour répondre aux besoins opérationnels du service pendant l'absence de la directrice ;

ATTENDU QUE le directeur adjoint des Ressources humaines recommande la nomination de Emily Gamble au poste de Chef de division du Service de la bibliothèque et des événements communautaires.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Roux

QU'Emily Gamble soit nommée au poste de Chef de division des événements communautaires du Service de la bibliothèque et des événements communautaires, grade 8, à compter du 15 juillet 2024, conformément à la recommandation salariale contenue au sommaire décisionnel n° 2024-2326 et selon les modalités prévues aux *Conditions de travail et rémunération des cadres*, et ce, jusqu'au mois de septembre 2025 ;

QUE Mme Gamble doit compléter une période de probation conformément à l'article 2 des *Conditions de travail et rémunération des cadres*.

14. NOMINATION - RESPONSABLE DE L'ACCÈS À MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES (MDE)

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller D'Amico

QUE M. Frédéric Thifault, Directeur adjoint du Service des finances de la Ville de Westmount (NEQ: 8831858327), soit autorisé :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR - Entreprise ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles, et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment, en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec

Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise (LRC 1985, c. E-15), de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (RLRQ c P-2.2, r 1), en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerte (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

15. NOMINATION ET MODIFICATION - COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE la Ville de Westmount a créé le Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable lors de la séance du conseil municipal du 4 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE le mandat du Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable est d'une durée de deux (2) ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, renouvelable par résolution ;

ATTENDU QUE la Ville de Westmount a reçu un nombre considérable de candidatures qualifiées et intéressantes pour être membre du nouveau Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Aronson

QUE le Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable soit maintenant composé d'au plus neuf (9) membres, comme suit :

- Au plus trois (3) membres du Conseil, incluant le Commissaire à la durabilité et aux changements climatiques ;
- Un (1) membre de l'administration de la Ville ;
- Au plus cinq (5) membres de la communauté de Westmount ;

QUE Monsieur Matt Aronson, conseiller de la Ville de Westmount et Commissaire à la durabilité et aux changements climatiques, soit nommé en tant que membre du Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable ;

QUE Monsieur Antonio D'Amico, conseiller de la Ville de Westmount, soit nommé en tant que membre du Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable ;

QUE Madame Patricia Racette, coordonnatrice en environnement à la Ville de Westmount, soit nommée en tant que membre de l'administration municipale au Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable ;

QUE Monsieur Ross Brown, résident de la Ville de Westmount, soit nommé en tant que membre du Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable ;

QUE Monsieur Richard Dufour, résident de la Ville de Westmount, soit nommé en tant que membre du Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable ;

QUE Madame Isabelle Mulholland, résidente de la Ville de Westmount, soit nommée en tant que membre du Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable ;

QUE Madame Jessica Winston, résidente de la Ville de Westmount, soit nommée en tant que membre du Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable;

QUE Madame Mira Katnick, résidente de la Ville de Westmount, soit nommée en tant que membre du Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable.

16. NOMINATION - RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE POUR LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH) DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

ATTENDU QUE le Programme d'amélioration de l'habitat (PAH) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) offre différents types de subventions à l'habitation ;

ATTENDU QUE des demandes peuvent être faites en vertu du Programme d'adaptation de domicile qui permet à des personnes en perte d'autonomie de pouvoir habiter dans leur résidence plus longtemps, en adaptant les accès selon le handicap ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une nouvelle personne responsable de la sécurité informatique pour le Programme d'amélioration de l'habitat ;

ATTENDU QUE le directeur du Service de l'aménagement urbain recommande que le conseil municipal nomme le directeur et la directrice adjointe du Service de l'aménagement urbain comme responsable de la sécurité informatique dans le cadre du Programme d'amélioration de l'habitat de la SHQ.

PROPOSEUR

Conseiller Peart

APPUYEUR

QUE le directeur (ou directrice) et le directeur adjoint (ou directrice adjointe) du Service de l'aménagement urbain soient nommés comme responsables de la sécurité informatique pour le Programme d'amélioration de l'habitat (PAH) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

17. APPEL D'OFFRES PUBLIC - ACQUISITION DE DEUX (2) CAMIONS PORTEURS 10 ROUES 2024 OU PLUS RÉCENTS (PUB-2024-010)

ATTENDU QUE, le 10 mai 2024, une ouverture publique des soumissions a eu lieu pour l'acquisition de deux (2) camions porteurs 10 roues 2024 ou plus récents (appel d'offres public n° PUB-2024-010) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, Camions Excellence Peterbilt inc. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la Division de l'approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

PROPOSEUR

Conseillère Bostock

APPUYEUR

D'autoriser une dépense de 476 769,24 \$, incluant le crédit de taxe, pour l'acquisition de deux (2) camions porteurs 10 roues 2024 ou plus récents (appel d'offres public n° PUB-2024-010) ;

D'accorder à Camions Excellence Peterbilt inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 522 124,47 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres public PUB-2024-010) ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel no 2024-2310.

18. APPEL D'OFFRES PUBLIC - CONSTRUCTION DES MASSIFS DE CONDUITS ET TRAVAUX DIVERS - HILLSIDE LANE (PUB-2024-023)

ATTENDU QUE, le 24 mai 2024, une ouverture publique des soumissions a eu lieu pour la construction des massifs de conduits et travaux divers sur Hillside Lane (appel d'offres public n° PUB-2024-023) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, Construction N.R.C. inc. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la Division de l'approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Aronson

D'autoriser une dépense de 692 150,00 \$, incluant le crédit de taxe, pour la construction des massifs de conduits et travaux divers sur Hillside Lane (appel d'offres public n° PUB-2024-023) ;

D'accorder à Construction N.R.C. inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 795 799,46 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres public PUB-2024-023 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel no 2024-2305.

19. APPEL D'OFFRES PUBLIC - ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC (PUB-2024-024)

ATTENDU QUE, le 17 mai 2024, une ouverture publique des soumissions a eu lieu pour la reconstruction des puits d'accès PA144 et 145 et des massifs (appel d'offres n° PUB-2024-024) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, les prix sont jugés trop élevés.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Aronson

QUE les deux (2) soumissions déposées à la suite de l'appel d'offres portant le numéro PUB-2024-024, pour le contrat pour la reconstruction des puits d'accès PA144 et 145 et des massifs, soient rejetées sur la base que les prix sont trop élevés ;

QU'un nouvel appel d'offres soit lancé pour obtenir de nouveaux prix.

20. APPEL D'OFFRES PUBLIC - ACHAT DE 900 MÈTRES DE CÂBLE RWU90 NS 3X1 CONDUCTEUR 350MCM (PUB-2024-025)

ATTENDU QUE, le 10 mai 2024, une ouverture publique des soumissions a eu lieu pour l'achat de 900 mètres de câble RWU90 NS 3X1 conducteur 350MCM (appel d'offres public n° PUB-2024-025) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, Lumen, division de Sonepar Canada inc. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la Division de l'approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

**PROPOSEUR
APPUYEUR**

Conseiller Peart

D'autoriser une dépense de 120 788,12 \$, incluant le crédit de taxe, pour l'achat de 900 mètres de câble RWU90 NS 3X1 conducteur 350MCM (appel d'offres public n° PUB-2024-025) ;

D'accorder à Lumen, division de Sonepar Canada inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 132 278,74 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres public PUB-2024-025 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel no 2024-2319.

21. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - ACHAT DE 220 LUMINAIRES COBRA DEL GE EVOLVE (INV-2024-017)

ATTENDU QUE, le 15 mai 2024, une ouverture publique des soumissions a eu lieu pour l'achat de 220 luminaires Cobra DEL GE Evolve (appel d'offres sur invitation n° INV-2024-017) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, Rexel Canada électrique inc. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la Division de l'approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

**PROPOSEUR
APPUYEUR**

Conseiller Aronson

D'autoriser une dépense de 53 447,95 \$, incluant le crédit de taxe, pour l'achat de 220 luminaires Cobra DEL GE Evolve (appel d'offres sur invitation n° INV-2024-017) ;

D'accorder à Rexel Canada électrique inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 58 532,47 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres sur invitation INV-2024-017 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2024-2318.

22. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - FOURNITURE ET LE PLANTAGE DE POTEAUX DE BOIS (INV-2024-020)

ATTENDU QUE, le 12 juin 2024, une ouverture publique des soumissions a eu lieu pour la fourniture et le plantage de poteaux de bois (appel d'offres sur invitation n° INV-2024-020) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, Laurin, Laurin (1991) inc. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la Division de l'approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

**PROPOSEUR
APPUYEUR**

Conseillère Bostock

D'autoriser une dépense de 79 870,00 \$, incluant le crédit de taxe, pour la fourniture et le plantage de poteaux de bois (appel d'offres sur invitation n° INV-2024-020) ;

D'accorder à Laurin, Laurin (1991) inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 91 830,53 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres sur invitation INV-2024-020 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2024-2321.

23. MODIFICATION D'UN CONTRAT - RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE PAR GAINAGE STRUCTURAL (PUB-2024-002)

ATTENDU QUE, le 18 mars 2024, le conseil a accordé un contrat à Foraction inc. pour la réhabilitation des conduites d'eau potable par gainage structural, pour une somme maximale de 2 222 100,00 \$, taxes incluses (résolution no 2024-03-67) ;

ATTENDU QUE le coût total estimé pour ledit contrat est de 2 333 205,00 \$, taxes incluses.

**PROPOSEUR
APPUYEUR**

Conseiller Peart

QUE le contrat accordé à Foraction inc. pour la réhabilitation des conduites d'eau potable par gainage structural (résolution no 2024-03-67) soit modifié et augmenté à une somme maximale de 2 333 205,00 \$, taxes incluses ;

QU'une dépense additionnelle de 111 105,00 \$, taxes incluses, soit autorisée pour ledit contrat ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites aux sommaires décisionnels nos 2024-2214 et 2024-2311.

24. MODIFICATION D'UN CONTRAT - ABONNEMENTS DES SERVICES MICROSOFT 365 - ITI INC.

ATTENDU QUE le 2 mai 2022, la Ville de Westmount a modifié et augmenté son adhésion à l'entente d'achat avec ITI Inc. pour l'achat de licences de la suite Microsoft 365, pour une période de trois (3) ans ;

ATTENDU QU'à l'occasion de cette modification, le conseil a autorisé pour l'année 2022, une dépense maximale 57 430,17 \$ taxes incluses, pour l'achat de licences de la suite Microsoft 365 ;

ATTENDU QU'à l'occasion de cette modification, le conseil a révisé le coût total de l'entente de trois ans d'achat de licences avec ITI Inc., pour une somme maximale de 325 979, 70 \$, taxes incluses (résolution no 2022-05-104) ;

ATTENDU QUE, suite à l'embauche de plusieurs nouveaux employés, la Ville de Westmount doit ajouter de nouvelles licences et certains produits de la suite Microsoft 365 ;

ATTENDU QUE le coût total estimé pour ledit contrat avec ITI Inc. est maintenant 394 964,70 \$, taxes incluses.

PROPOSEUR

Conseiller Peart

APPUYEUR

QUE l'entente d'achat avec ITI Inc., pour l'achat de licences de la suite Microsoft 365 pour une période de (3) ans (résolution no 2022-03-104) soit modifiée de nouveau et augmentée à une somme maximale 394 964,70 \$, taxes incluses ;

QUE le conseil autorise une dépense additionnelle de 68 985,00 \$, taxes incluses, pour ladite entente ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites aux sommaires décisionnels nos 2022-1551 et 2024-2320 ;

QU'UN bon de commande soit émis pour couvrir les dépenses susmentionnées, et que la Cheffe de Division des approvisionnements soit autorisée, pour et au nom de la Ville, à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

25. ADOPTION - RÈGLEMENT 1498-2024-1 MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1498 SUR LE STATIONNEMENT PAYANT

La greffière signale que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public en temps opportun.

OBJET

La greffière explique que l'objet de ce règlement est de réglementer les espaces de stationnement réservés aux véhicules électriques sur le territoire de la Ville de Westmount.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Kez

QUE le règlement n° 1498-2024-1 intitulé *Règlement modifiant de nouveau le Règlement 1498 sur le stationnement payant* soit adopté.

Déclaration Mairesse Smith

QUE le règlement n° 1498-2024-1 intitulé *Règlement modifiant de nouveau le Règlement 1498 sur le stationnement payant* ayant été adopté ; il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

26. ADOPTION - RÈGLEMENT 1612-2024-1 MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1612 VISANT À ÉTABLIR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

La greffière signale que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public en temps opportun.

OBJET

La greffière explique que l'objet de ce règlement est de mettre à jour les tarifs liés aux permis pour chiens, aux espaces de stationnement pour véhicules électriques et à certaines demandes de permis.

MODIFICATIONS

La greffière signale que le projet de règlement a fait l'objet de modifications :

- À l'article 6, la mention « (non remboursables) » est ajoutée au tableau ;
- À l'article 8, la ligne « Certificat d'occupation permanente du domaine public » a été modifiée et une nouvelle ligne a été ajoutée ;
- À l'article 9, deux (2) nouvelles lignes ont été ajoutées.

Mairesse Smith

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il ou elle a lu le règlement.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller D'Amico

QUE le règlement n° 1612-2024-1 intitulé *Règlement modifiant de nouveau le Règlement 1612 visant à établir les tarifs pour l'exercice financier 2024* soit adopté.

Déclaration Mairesse Smith

QUE le règlement n° 1612-2024-1 intitulé *Règlement modifiant de nouveau le Règlement 1612 visant à établir les tarifs pour l'exercice financier 2024* ayant été adopté ; il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

27. ADOPTION - RÈGLEMENT 1614-2024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1614 VISANT À IMPOSER ET À PRÉLEVER UNE TAXE ET UNE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

QUE le règlement n° 1614-2024-1 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 1614 visant à imposer et à prélever une taxe et une compensation pour l'exercice financier 2024* soit adopté.

Déclaration Mairesse Smith

QUE le règlement n° 1614-2024-1 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 1614 visant à imposer et à prélever une taxe et une compensation pour l'exercice financier 2024* ayant été adopté ; il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

28. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

QUE le conseil prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 28 mai et 30 mai 2024, et le procès-verbal de l'assemblée spéciale portant sur une demande de dérogation mineure tenue le 28 mai 2024.

29. APPROBATION DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A)

QUE le conseil municipal donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU), telles qu'énoncées au procès-verbal de son assemblée régulière tenue les 28 mai et 30 mai 2024, et approuve, à l'égard de chacune d'elles, les plans et les conditions de délivrance de permis attachés aux points figurant à la liste ci-dessous, tels qu'évalués conformément au Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Assemblée régulière du CCU / Regular PAC Meeting
Tenue les 28 mai et 30 mai 2024 - Held on May 28 and May 30, 2024

Recommandations favorables / Favourable recommendations				
Ordre du jour Agenda Item	Demande N° Application N°	PIIA SPAIP	Emplacement Location	Étendue des travaux Scope of Work
CCU 24-05-02	2022-00770	2022-03217	38 YORK	Fenêtres & portes Windows & doors
CCU 24-05-03	2023-00369	2023-03105	99 SOMERVILLE	Rénovations extérieures Exterior renovations
CCU 24-05-07	2023-01299	2024-03012	29 RAMEZAY	Agrandissement plus de 40 m ² Addition over 40 sq mtrs
CCU 24-05-10	2024-00077	2024-03101	87 SUMMIT CRESCENT	Piscine & aménagement paysager Swimming pool & landscaping
CCU 24-05-11	2024-00080	2024-03126	87 SUMMIT CRESCENT	Mur de soutènement Retaining wall
CCU 24-05-12	2024-00161	2024-03050	64 ST-SULPICE	Toiture Roof
CCU 24-05-13	2024-00172	2024-03055	1334 GREENE	Rénovations extérieures Exterior renovations
CCU 24-05-14	2024-00176	2024-03088	465 ARGYLE	Structures accessoire Accessory structures
CCU 24-05-15	2024-00187	2024-03090	650 BELMONT	Fenêtres & portes Windows & doors
CCU 24-05-16	2024-00189	2024-03079	356 DE LA COTE-ST- ANTOINE	Fenêtres & portes Windows & doors
CCU 24-05-17	2024-00193	2024-03104	9 THORNHILL	Fenêtres & portes Windows & doors
CCU 24-05-18	2024-00212	2024-03080	90 SUMMIT CIRCLE	Agrandissement jusqu'à 40 m ² Addition up to 40 sq mtrs
CCU 24-05-19	2024-00234	2024-03085	33 THORNHILL	Rénovations extérieures Exterior renovations
CCU 24-05-20	2024-00242	2024-03105	659 BELMONT	Rénovations extérieures Exterior renovations
CCU 24-05-23	2024-00312	2024-03112	245 VICTORIA	Fenêtres & portes Windows & doors
CCU 24-05-24	2024-00315	2024-03106	89 HOLTON	Fenêtres & portes Windows & doors
CCU 24-05-25	2024-00319	2024-03128	76 ARLINGTON	Fenêtres & portes Windows & doors
CCU 24-05-26	2024-00320	2024-03113	462 WOOD	Fenêtres & portes Windows & doors
CCU 24-05-29	2024-00333	2024-03114	361 CLARKE	Fenêtres & portes Windows & doors

CCU 24-05-31	2024-00366	2024-03119	636 BELMONT	Rénovations extérieures Exterior renovations
--------------	------------	------------	-------------	---

30. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 396, AVENUE ROSLYN

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure visant à permettre deux (2) empiétements existants dans l'alignement de construction avant au 396, avenue Roselyn, bien que la section 5.2 du Règlement 1303 concernant le zonage prévoit que l'alignement de construction sur l'avenue Roslyn, entre le boulevard De Maisonneuve Ouest, et les limites nord de la Ville, est établi à 17,00 pieds (5,18 mètres), soit :

- un empiétement de 0,39 pied (0,12 mètre) du mur avant du bâtiment principal ; et
- un empiétement de 3,94 pieds (1,20 mètre) de la fenêtre en baie avant du bâtiment principal, bien que l'article 5.2.3.1 prévoit que « les fenêtres en baie peuvent empiéter dans l'alignement de construction de 3,50 pieds (1,07 mètre) au maximum » ;

Le tout, conformément au certificat de localisation préparé par François Houle, arpenteur-géomètre (Dossier 54013, Minute 23349, daté du 10 mai 2023).

31. AFFAIRES NOUVELLES

32. DEUXIÈME PÉRIODE QUESTIONS

33. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance.